



**BILAN DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
DE LA DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER LES ABORDS DU BATIMENT D'ACCUEIL
DU JARDIN GEORGES DELASELLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE L'ÎLE DE BATZ**

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les dispositions des articles L121-24 et R121-6 ;

Vu la demande de permis d'aménager déposée à la mairie de l'île de Batz le 26 juillet 2023 et enregistrée sous le numéro 029 082 23 00001 présentée par Haut-Léon Communauté, représenté par M. Jacques EDERN, 29 rue des Carmes, 29250 Saint-Pol-de-Léon ;

Vu l'objet de la demande portant sur l'aménagement paysager des abords du bâtiment d'accueil du Jardin Georges Delaselle ;

Vu l'arrêté du 06 septembre 2023 portant sur la mise à disposition du permis d'aménager susvisé ;

Le présent document a pour objet de dresser le bilan de la mise à disposition du public avant que soit prise la décision.

1 Rappel du contexte

Haut-Léon Communauté a déposé une demande de permis d'aménager les abords du bâtiment d'accueil du jardin Georges Delaselle à l'île de Batz.

2 Modalités de la mise à disposition

Il a été procédé à la mise à disposition du public, du vendredi 15 septembre 2023 au lundi 02 octobre 2023 inclus, du dossier de permis d'aménager, conformément aux dispositions de l'arrêté municipal susvisé.

Cette mise à disposition a eu lieu par voie dématérialisée sur le site internet de la mairie de l'île de Batz : <https://www.iledebatz.com/vie-municipale/actualités>

Les intéressés ont pu faire part de leurs observations par voie électronique à l'adresse mail suivante :

mairie.iledebatz@orange.fr

L'arrêté municipal du 06 septembre 2023 cité supra a été affiché huit jours avant la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci à la mairie de l'île de Batz, au siège de Haut-Léon Communauté, sur les lieux des travaux ainsi que sur le site internet de la mairie susmentionné.

3 Résultat de la mise à disposition

Aucune observation n'a été enregistrée sur l'adresse électronique de la mairie : mairie.iledebatz@orange.fr

4 Conclusion

Le Bilan clôt la procédure de mise à disposition du public du dossier susvisé. Il est consultable à la mairie de l'île de Batz, au siège de Haut-Léon Communauté, sur les lieux des travaux ainsi que sur le site internet de la mairie de l'île de Batz : <https://www.iledebatz.com/vie-municipale/actualités>

Fait à île de Batz, le 06 octobre 2023.

Le Maire, Éric GRALL.

